

*Brevets—Loi*

Pourquoi ce principe fondamental du droit de propriété intellectuelle serait-il soudain si différent pour l'industrie pharmaceutique? Il ne l'est pas. Ce sont simplement les partis d'opposition qui veulent marquer des points sur le plan politique et, à cette fin, ils sèment la crainte parmi les Canadiens en faisant des allégations non fondées.

Sans une protection satisfaisante des brevets, monsieur le Président, il n'y a pas de stimulants à l'investissement ou à la création. Si nous appliquions la loi actuelle concernant les brevets sur les produits pharmaceutiques à tous les projets créateurs au Canada, nous obligerions tous nos inventeurs et créateurs à quitter le pays. Nous risquerions même de perdre certains députés de l'opposition qui pensent à l'occasion avoir une nouvelle idée.

Pour ce qui est de l'industrie pharmaceutique, nous avons vu les résultats de la politique de 1969; il n'y a pas eu d'investissement important au Canada, il n'y a pas eu de véritables recherches faites par des Canadiens et susceptibles d'être vendues au reste du monde, et il n'y a pas eu d'emplois pour nos jeunes chercheurs brillants dans les industries biomédicales. C'est pourquoi ils quittent le pays. Cela paraît peut-être normal à certains députés, mais pas à moi.

Deuxièmement, notre politique présente divers avantages d'ordre industriel. Nous n'avons même pas encore adopté le projet de loi à la Chambre et déjà plus de 800 millions de dollars ont été affectés à de nouveaux projets de recherche et d'expansion des installations. Avant que nous ne proposons ces modifications, ces fonds quittaient le pays. Ils n'étaient pas investis par les fabricants de produits génériques même lorsqu'ils avaient la vie belle en vertu de la politique de 1969. Ces 800 millions de dollars ne représentent pas des investissements dans une seule installation, à un seul endroit, dans une seule région. Il s'agit de plus de 200 millions au Québec, au-delà de 80 millions en Colombie-Britannique, au moins 70 millions dans les Maritimes, près de 100 millions en Alberta et plus de 250 millions de dollars en Ontario. Ces sommes s'ajoutent, bien entendu, au total des investissements déjà prévus au cours des prochaines années et dont profiteront toutes les régions du pays.

Par exemple, sur les 400 millions de dollars affectés aux établissements d'enseignement et de recherche, près de 50 millions iront au Manitoba. A mon avis, monsieur le Président, cela représente une contribution importante et utile au développement régional dans notre pays.

Les 800 millions dont j'ai parlé tout à l'heure font partie des investissements de 1,4 milliard prévus pour les dix prochaines années, ce qui correspond à 10 p. 100 du chiffre d'affaires au lieu de 4,9 p. 100. Ces investissements commenceront une fois le projet de loi adopté. Cela veut dire que chaque jour pendant lequel les adversaires de cette mesure retardent les choses nous coûte cher sur le plan des avantages que la loi apportera à ce secteur de l'industrie et à la recherche médicale. Par-dessus le marché, chaque jour qui passe retarde d'autant la réalisation de l'objectif concernant la recherche et le développement, qui est de 8 p. 100 du chiffre d'affaires au bout de quatre ans et de 10 p. 100, au bout de dix ans.

L'opposition ne cesse de reprocher au gouvernement de ne pas en faire assez pour les régions. Voilà une politique qui ne compte pas sur les subventions gouvernementales qui plaisent

tant aux libéraux. Elle ne fait appel ni aux subventions ni aux prises de contrôle qui plaisent tant aux néo-démocrates; c'est le secteur privé qui se charge du travail, dans un domaine de son ressort. Pourquoi les libéraux et les néo-démocrates s'y opposent-ils? Voilà une question intéressante, monsieur le Président. S'ils rejettent notre politique, c'est seulement parce que, dans le cas contraire, ils n'auraient rien à dire.

Grâce aux fonds que recevront nos universités, nos hôpitaux d'enseignement et nos centres de recherche privés, nous pourrions élargir nos connaissances dans ce domaine important. L'opposition dit que ce projet de loi est une mauvaise mesure. Puis elle déclare que les fonds pour la recherche et le développement sont extrêmement importants pour l'avenir du Canada. Il faudrait que les partis de l'opposition se branchent. Voilà une politique grâce à laquelle nos universités et instituts de recherche obtiendront de l'argent du secteur privé, une politique qui ouvre de meilleures perspectives d'avenir à nos jeunes chercheurs de talent, mais l'opposition nous accuse de mal agir.

Les députés de l'opposition ne seront sans doute pas contents tant que le gouvernement n'annoncera pas l'octroi de subventions de voyage pour nos chercheurs et biotechniciens afin qu'ils puissent trouver des emplois, à l'étranger. Voilà ce qu'ils préconisent en s'opposant à cette mesure.

Les députés d'en face sont allés crier sur tous les toits que le prix des médicaments allait tellement augmenter que les personnes âgées et les infirmes ne pourraient pas se soigner. J'aurais bien des épithètes pour qualifier ce genre de propos, monsieur le Président, mais la plupart seraient déclarées anti-parlementaires.

Ce projet de loi donne plusieurs garanties. Le fait que le conseil d'examen du prix des médicaments latentes fonctionnera sous la supervision de M. Eastman en est une. Les contributions fédérales aux provinces en constituent une autre. Enfin, le genre de services de santé que nous avons au Canada représente une troisième garantie. J'estime que nous avons prévu davantage de garanties à l'égard des médicaments qu'il n'y en a jamais eues. Les consommateurs n'auront pas à pâtir de cette loi. Au contraire, ils en bénéficieront. Elle contribuera à améliorer les soins médicaux. De nouveaux médicaments et de nouveaux traitements seront mis plus tôt en marché. Les gens auront moins besoin de se faire hospitaliser ou peut-être même de se faire opérer, car nous aurons de nouveaux médicaments pour les guérir.

Je n'arrive pas à comprendre, monsieur le Président, que les députés d'en face soient prêts à sacrifier ces avantages pour faire augmenter leur cote de popularité de quelques points de pourcentage. Ne comprennent-ils pas que la santé future de tous les Canadiens est en jeu? Je songe surtout aux personnes âgées, qui sont de plus en plus nombreuses, et qui auront besoin de ces nouveaux médicaments plus que les autres.

D'autre part, ce projet de loi contribue à améliorer notre réputation internationale qui était sérieusement ternie depuis 1969. Nous sommes signataires de nombreux accords internationaux qui protègent la propriété intellectuelle. Nous participons à une nouvelle série de négociations dans le cadre du GATT où ces droits seront négociés dans le cadre des relations commerciales internationales.